

# **Paysages, tous acteurs**

## **Angers - 10 janvier 2014**

### **Comment apprécier l'évolution de la valeur des paysages remarquables ?**

**Recherche-action « Valeur des territoires d'exception »**  
**Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**  
**Institut d'administration des entreprises de Lille**  
**2013-2014**



# La question posée

**Comment apprécier l'évolution de la valeur des sites** d'exception, paysages remarquables mais aussi territoires vivants, comme les « grands sites » ou les « paysages culturels » ?

... la valeur étant liée au site en soi mais aussi la **résultante de politiques volontaristes** qui y sont menées,

**... afin de mieux piloter** ces politiques (moyens, stratégie) ?

**... la question intéressant les financeurs et les pilotes** des projets : Etat, Collectivités territoriales..

# L'estimation de la valeur

## Différentes options possibles (1)

**1 – On peut examiner l'apport du site sous l'angle économique, en le traduisant en valeur monétaire.**

C'est ce qui a été fait par le RGSF avec l'appui du cabinet FIGESMA à partir de la dépense du visiteur pendant son séjour mesurée par enquête (Pont du Gard, Puy de Dôme)  
*cf. publication Fil des Grands Sites en ligne.*

### Exemple Pont du Gard

En 2004, 1 100 000 personnes ont visité le Site du Pont du Gard, qui pour 51 % d'entre elles a constitué la motivation de leur séjour touristique dans la région.

Les dépenses totales des touristes et des excursionnistes durant leur séjour ont été de :  
**263 millions d'euros** dont **135 millions d'euros** directement imputables au site.

Les retombées économiques se répartissent pour l'essentiel **dans les régions** :  
Languedoc-Roussillon (49 %),  
Provence-Alpes-Côte d'Azur (38 %)  
Rhône-Alpes (7 %).

Le Site du Pont du Gard a employé **112** salariés équivalent temps plein (ETP), et l'emploi indirect généré est estimé à a été de **1209 emplois**.

Les retombées médiatiques ont été de **2.8 millions d'euros**.

Le site a acquitté directement **1,5 million d'euros** d'impôts dont 1,3 million de TVA, et a généré **20 millions d'euros** d'impôts au total.



# L'estimation de la valeur

## Différentes options possibles (2)

**2 – On peut examiner l'apport du site sous l'angle économique mais aussi environnemental ou social, toujours en le traduisant en valeur monétaire.**

C'est ce qui a été fait en 2008-2009 par le Grand Site Sainte-Victoire, toujours avec FIDESMA et RGSF, sur les recommandations méthodologiques du CREDOC  
*cf. publication Fil des Grands Sites spécifique en ligne*

### Exemple Sainte-Victoire

Chaque année, le Grand Site Sainte-Victoire génère de l'ordre de :

**60 millions €** de retombées économiques (tourisme et loisirs), correspondant à **700 emplois** et **8,6 millions** de retombées fiscales ;

**7 millions €** liés à l'existence du site et à l'usage de son nom par les entreprises ;

**40 millions €** de plus-values immobilières liées à la proximité ou à la vue sur le Grand Site Sainte-Victoire

**12 millions €** liés à la valeur de la forêt préservée ;

En outre, le grand public estime que le site mériterait qu'on affecte chaque année **32 millions €** à sa préservation (paysagère, patrimoniale, environnementale) et à sa mise en valeur.



# L'estimation de la valeur

## Différentes options possibles (3)

**3 – On peut examiner l'évolution de la valeur du site** sous l'angle économique, environnemental et social, **sans forcément la traduire en valeur monétaire.**

**C'est ce qui a été décidé dans le cadre de la recherche-action MEDDE-IAE 2013-2014.**



# Les principes retenus (1)

- Souhait d'estimer cette valeur **sous différents registres**
- Souhait d'avoir un outil, avec des **modes de représentation** et des indicateurs, pour en **suivre l'évolution dans le temps.**
- Souhait de pouvoir appliquer la **méthode à d'autres sites** que les 5 **territoires pilotes.**

Val de Loire Patrimoine mondial

Juridiction de Saint Emilion

Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez

Marais Poitevin

Puy Mary Volcan du Cantal



# Les principes retenus (2)

## UN SITE, DES MOYENS

Un site remarquable par son paysage  
avec un gestionnaire, une équipe, des partenaires,  
Et des moyens d'investissement et de  
fonctionnement

## UN PROJET

Des choix qui se matérialisent dans un programme d'actions,  
mis en œuvre sur un périmètre et dans une période déterminée,  
dans le cadre d'une politique particulière  
au service du paysage et de l'accueil du public  
(grands sites de France, inscription au patrimoine mondial)

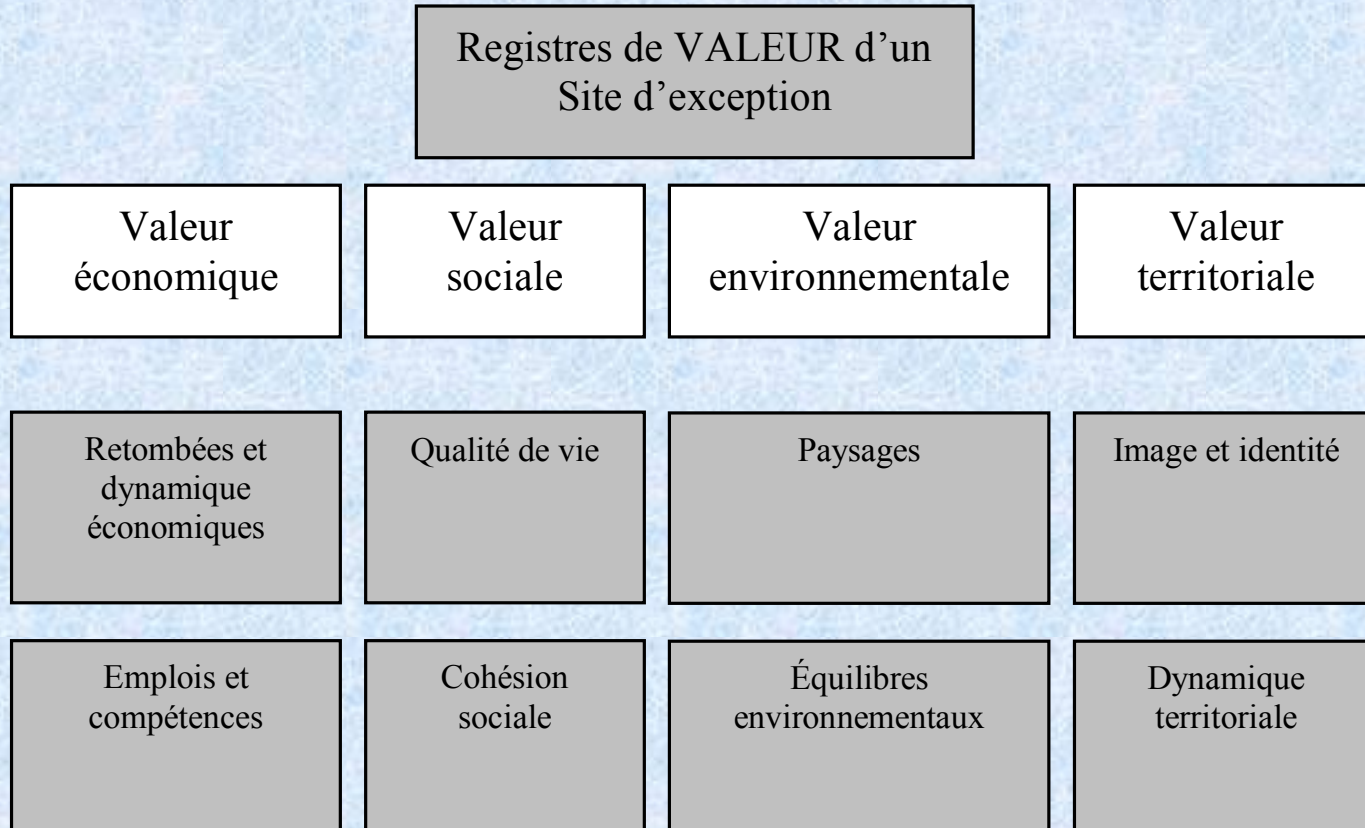
## UN TERRITOIRE

Un progrès avec des résultats sur  
le territoire, analysables selon  
plusieurs registres :  
économique, social,  
environnemental et territorial



Un processus de  
développement durable et  
une gouvernance adaptée

# Les registres de valeurs examinés





# Des « questions évaluatives » ont été identifiées pour questionner ces différents registres de valeur

## 1. Valeur économique

### *Retombées et dynamique économiques*

Le projet a-t-il conforté les activités économiques en place ?

Le projet a-t-il permis l'éclosion de marchés porteurs ou de nouvelles activités économiques (productions locales, nouvelles activités, nouveaux services créés...) ?

Le projet a-t-il modifié le système économique local de façon favorable ou défavorable (qualité des activités et services, synergie avec les autres activités du territoire...) ?

### *Emplois et compétences*

Le projet a-t-il conforté la consolidation et la création d'emplois ainsi que les compétences afférentes ?

Le projet a-t-il conforté le bassin d'emploi et sa dynamique (offre / demande) ?

Le projet a-t-il modifié le système d'emploi (statut, niveau de salaire, conditions de travail, pérennité...) ?



# Les questions évaluatives (suite)

## 2. Valeur sociale

### **Qualité de vie**

Le site a-t-il apporté un épanouissement au visiteur (par sa beauté, le plaisir qu'il procure, la compréhension des lieux qu'il permet, et les activités à pratiquer) ?

Le projet a-t-il amélioré les conditions de vie (cadre de vie, conditions sociales, coût de la vie, accessibilité, mobilité, pratiques festives...) des habitants ?

### **Cohésion sociale**

Le projet a-t-il pris en considération des publics exclus dans des activités spécifiques ou des actions transversales à visée d'insertion ?

Le projet a-t-il favorisé la mixité et la diversité sociale ?

Le projet a-t-il renforcé le lien social entre les habitants (espaces publics et privés de convivialité, dispositifs renforçant la capacité des habitants et acteurs à agir et dialoguer...) ?

Le projet a-t-il modifié la structure sociale (remplacement de la population rurale par des classes sociales plus favorisées, des résidents secondaires ou des retraités...)... ?

Le projet a-t-il modifié la répartition des richesses dans la population locale (par exemple au profit des populations touristiques) ?



# Les questions évaluatives (suite)

## 3. Valeur paysagère et environnementale

**Paysage** (patrimoine paysager, naturel et culturel)

Le paysage et le patrimoine qui font la valeur du site sont-ils protégés ?

Les paysages et le patrimoine ont-ils été requalifiés et sont-ils bien gérés (prise en compte dans les DU et dans les infrastructures, traitement de la publicité, résultats d'autres actions auprès des acteurs du territoire...)?

**Équilibres environnementaux**

Les pratiques agricoles et économiques ont-elles été modifiées par le projet (compatibilité et régulation des conflits d'usage agriculture / environnement, tourisme / environnement...)?

Le projet a-t-il contribué à la restauration et à la préservation des habitats et des espèces ?

Le projet a-t-il été économe de l'espace ?

Le projet a-t-il pris en compte les situations de risques naturels (crues, inondations...)?



# Les questions évaluatives (suite)

## 4. Valeur territoriale

### ***Image et identité***

Le territoire a-t-il acquis une image positive, renforcée, comme un site d'exception ? chez les habitants ? chez les élus ? chez les visiteurs ?

Le projet a-t-il conféré un ancrage territorial générateur d'identité, d'identification et permet-il l'appropriation du paysage et du patrimoine ?

Le projet a-t-il respecté l'authenticité et l'intégrité du site (valeur et esprit des lieux) ?

Le projet a-t-il contribué à la connaissance, la valorisation et la diffusion des ressources culturelles, historiques et patrimoniales, des savoirs faire et des innovations ?

La population locale joue-t-elle un rôle actif dans la préservation, la gestion et le fonctionnement du site ?

### ***Dynamique territoriale et gouvernance***

Le projet a-t-il privilégié les modalités d'une approche coopérative à chaque étape du processus ?

Le projet a-t-il favorisé les initiatives et projets collectifs dans une dynamique de développement durable ?

Le projet a-t-il favorisé la mise en cohérence avec d'autres politiques publiques et d'autres échelles territoriales ?



# Des modes de représentation de la valeur ont été imaginés

**Pour la valeur économique** une méthode de calcul appuyée sur une double estimation

- **une approche de l'évolution de l'emploi par la statistique** (données sur l'emploi **présentiel** de l'INSEE, fournies à partir de l'emploi réel, par commune)
- **une approche par les flux** (génération d'activité par le fonctionnement de la structure gestionnaire et les investissements dans le projet, **traduite en emplois** à l'aide de multiplicateurs ad hoc).

**Le croisement des deux permet de voir si on a un réel impact positif, année par année, des investissements consentis, exprimée en emplois.**



# Des modes de représentation de la valeur (suite)

**Pour la valeur paysagère et environnementale**, choix de construire deux baromètres, l'un pour la valeur environnementale, l'autre pour la valeur

## Exemple pour la valeur paysagère

On choisit des critères portant d'une part sur le **processus** permettant d'influer positivement sur le paysage, d'autre part sur les **résultats obtenus**, et on donne une note de 0 à 3 :

### *Critères processus :*

1. **Avoir une description de référence du paysage experte** qui explicite sa valeur patrimoniale et en précise les attributs concrets lisibles dans le paysage ;
2. **Disposer d'outils permettant aux non-spécialistes de comprendre** et de reconnaître les caractéristiques exceptionnelles du paysage : carte, modélisation... ;
3. **Mettre en partage cette analyse** avec les acteurs du territoire, les élus, la population ;
4. **Définir des objectifs de qualité paysagère** et les traduire dans un cahier des charges pour la gestion paysagère opérationnelle, disponible et diffusable ;
5. **Mettre en place un dispositif d'observation** de la traduction concrète dans le paysage du respect ou non des objectifs de qualité paysagère.



# Des modes de représentation de la valeur (suite valeur paysagère)

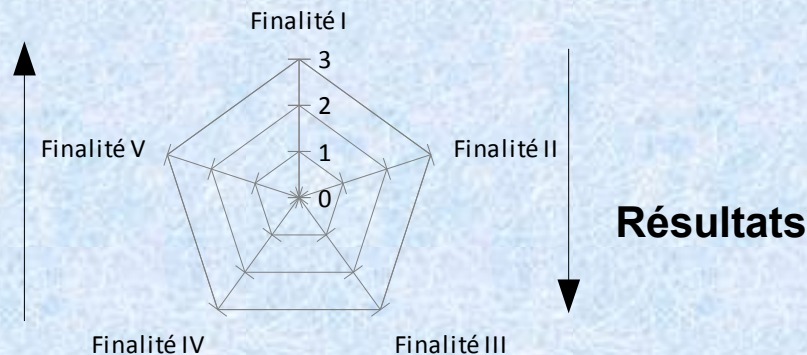
## Critères résultats obtenus :

1. Suppression des points noirs paysagers ;
2. Mauvais projets évités ;
3. Requalification et restauration paysagère ou patrimoniales ;
4. Mise en place de protections fortes ;
5. Dispositif pérenne de gestion ;
6. Processus d'anticipation et de suivi de la qualité des projets d'aménagement ;
7. Lien intérieur de l'espace patrimonial/extérieur (porosité de la limite).

Le baromètre n'est pas encore construit, mais il pourra prendre la forme d'une représentation graphique en étoile à 12 branches, avec un score par branche de 0 à 3.



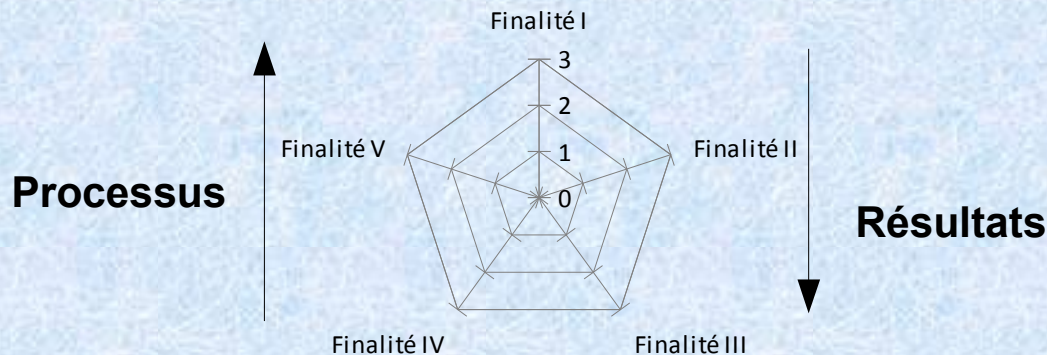
Processus



## Des modes de représentation de la valeur (suite)

**Pour la valeur sociale et pour la valeur territoriale**, il y aura deux baromètres également, du même type que pour la valeur environnementale et la valeur paysagère.

- **Le premier** s'intéressera à la question de l'épanouissement de chacun (qualité de vie) et à la dimension collective (cohésion sociale).
- **Le second** s'intéressera aux question d'image (fierté, identité, implication locale) et à la dynamique territoriale (construction collective dynamique)..





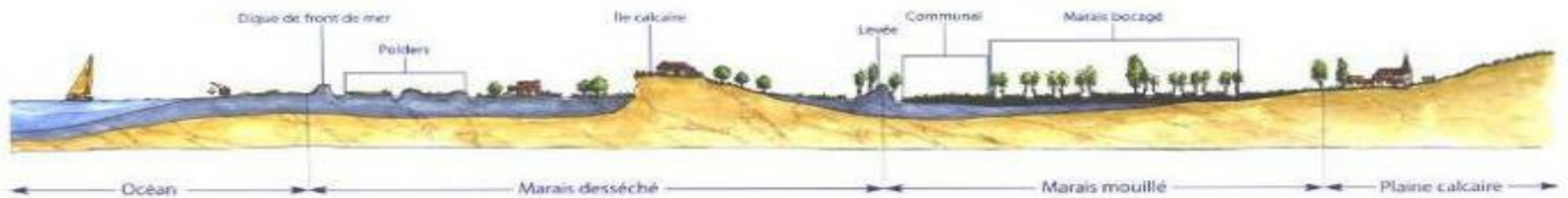
## Le cas du Marais poitevin



# Le Marais poitevin : seconde zone humide de France

Son emblème à l'est : le site classé sur 18 614 ha / 24 communes

Labellisé Grand Site de France - 2 Régions / 3 Départements



**Une action publique volontariste portée  
par de nombreux acteurs : Parc, Régions, Départements, Etat**

**traduite dans une Opération Grand Site fondée sur  
le paysage comme socle du développement local**

**Suite au constat dans les années 90, de la banalisation du paysage  
renforcée par la tempête de 99**



# **Restauration du paysage, des usages :** **2 350 ha de prairies restaurées, voies d'eau entretenues,** **Plantations de frênes, retour de l'élevage...**



## **et reconquête du patrimoine lié à l'eau dans les villages :** **quais, ports, cales, passerelles...**



## Au bénéfice de :

- l'environnement : paysage et biodiversité,
- l'économie : élevage, tourisme de nature, démarches qualité...
- la qualité du cadre de vie, et la cohésion sociale,
- la reconquête des usages, le renforcement de l'identité territoriale

**Marais Poitevin**  
*Grand Site de France*



Embarcadère  
**Qualité**  
*Marais poitevin*



Ensemble, développons un territoire exceptionnel



## Calendrier pour la suite

- **Première version de l'outil** qui comprendra : les registres de valeurs, les questions évaluatives, les indicateurs repérés, les outils de représentation des différents registres de valeurs : **fin mars 2014**
- **Version finale**, avec une illustration des outils proposés par les cas des territoires pilotes : **juillet 2014.**

